

Le 22 décembre 2022

Sherry Tabesh-Ndreka, directrice de l'inscription
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Envoyé par courriel à : Stabesh@iroc.ca

Objet : Profils de compétences des surveillants, des négociateurs, des gestionnaires de portefeuille adjoints et des gestionnaires de portefeuille (consultation) selon l'OCRCVM

FAIR Canada a le plaisir de formuler des commentaires en réponse à la consultation susmentionnée.

FAIR Canada est un organisme de bienfaisance national et indépendant qui agit comme catalyseur pour l'avancement des droits des investisseurs et des consommateurs de produits financiers au pays. Nous accomplissons notre mission par la sensibilisation et l'éducation, la présentation de politiques publiques aux gouvernements et aux organismes de réglementation, et l'identification proactive des questions émergentes. FAIR Canada a la réputation d'être indépendant, de faire des commentaires réfléchis sur les politiques publiques et de défendre sans cesse les intérêts des investisseurs particuliers et des consommateurs de produits financiers.¹

A. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nous soutenons pleinement le projet de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) visant à élaborer des profils de compétences pour chaque catégorie de personnes autorisées.

D'un point de vue pratique, les profils serviront de base nécessaire à la sélection d'un prestataire de services de formation, après l'expiration du contrat de l'Institut canadien des valeurs mobilières (ICVM) en 2025.

Du point de vue de la protection des investisseurs, ce travail présente également un avantage plus fondamental. La publication des profils de compétences, si elle est utilisée efficacement, peut servir de base à l'amélioration des exigences en matière de compétences connexes. Au fil du temps, cela améliorera la relation entre l'investisseur et le conseiller et renforcera la qualité des conseils sur lesquels les investisseurs comptent au quotidien.

¹ Visitez www.faircanada.ca pour en savoir plus.

Nous apprécions également le fait que le projet ait fait l'objet de nombreuses consultations avec les parties prenantes et les groupes consultatifs, qui ont une expérience pratique des exigences actuelles en matière de cours. Ceci constitue la bonne approche et devrait contribuer à produire le résultat voulu - un régime de compétences améliorées qui protège mieux les investisseurs et sert mieux les participants du secteur.

En plus de commenter les profils de compétences proposés, nous avons hâte de faire connaître notre point de vue sur toute modification à apporter dans le cadre de la mise à jour prévue des règles sur les compétences de l'OCRCVM (règle 2600).

Finalement, une fois les profils de compétences terminés, l'OCRCVM devrait préciser qu'ils seront mis à jour périodiquement pour s'assurer qu'ils continuent de refléter l'évolution des attentes réglementaires et des développements du marché.

B. COMMENTAIRES SUR LES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Du point de vue de l'investisseur de détail, les compétences les plus pertinentes dans le cadre de ce projet sont celles applicables aux représentants inscrits traitant avec des clients de détail (RI) tel qu'indiqué à la phase I et, dans une moindre mesure, celles applicables aux gestionnaires de portefeuille adjoints et aux gestionnaires de portefeuille tel qu'indiqué à la phase III.

Même s'il est trop tard pour soumettre des commentaires concernant la phase I, nous aimerions fournir quelques commentaires généraux sur les compétences concernant les RI traitant avec des clients de détail étant donné cette importante catégorie. Il est entendu qu'il pourrait y avoir une certaine souplesse pour que l'OCRCVM les prenne en compte à cette étape du projet.

Le profil de compétences du représentant inscrit (RI)

Le projet du profil de compétences du représentant inscrit traitant avec des clients de détail et le document de référence qui l'accompagne détaillent de manière exhaustive les connaissances, les aptitudes et les comportements attendus d'eux.

Nous félicitons l'OCRCVM pour son approche approfondie relativement à cette tâche importante et suggérons quelques améliorations supplémentaires :

1. Alignement sur les réformes axées sur le client

Nous reconnaissons que le personnel tiendra compte de l'impact d'autres initiatives, tel qu'indiqué dans le document de consultation, dont les Réformes axées sur le client (RAC) et mettra à jour les profils de compétences en conséquence.

Nous faisons néanmoins écho aux commentaires formulés par d'autres parties prenantes concernant la nécessité d'ajouter des éléments clés aux profils pour mieux tenir compte des RAC, dont l'inclusion de connaissances et de compétences alignées sur les aspects suivants des RAC :

- **Conflits d'intérêts** : Même si on évoque la nécessité de pouvoir repérer les conflits d'intérêts, le profil de compétences n'impose pas la compétence principale pour permettre d'aborder et de résoudre ces conflits dans le meilleur intérêt du client.
- **Connaissance du client (KYC)** : Même si le profil de compétences évoque l'identification et la collecte de renseignements concernant la « tolérance au risque » du client, il ne tient pas compte de la « capacité de risque » du client, un élément crucial dans l'évaluation du profil de risque d'un client conformément aux RAC.

À cet égard, une aptitude à ajouter au profil de compétences est la capacité d'utiliser les renseignements recueillis permettant de connaître le client pour effectuer une évaluation approfondie de la tolérance au risque et de la capacité de risque du client.

- **Connaissance du produit (KYP)** : En ce qui concerne la connaissance des produits, le profil de compétences indique que les RI doivent avoir « une connaissance des nouveaux produits offerts dans l'institution ».

Cette formulation devrait être modifiée pour mieux s'aligner sur les attentes liées à la connaissance du produit que la personne inscrite doit posséder en vertu des RAC, dont les suivantes :

- avoir « une bonne compréhension générale des types de valeurs mobilières qui sont offertes par l'intermédiaire de la société inscrite afin que la personne inscrite puisse acheter ou vendre au nom de ses clients, ou les recommander à ces derniers ».
- « prendre en compte un ensemble raisonnable d'autres mesures pour effectuer une évaluation de la convenance pour le client »²

2. Cryptos et ESG

L'autre domaine du profil qui devrait être amélioré est la section exigeant une connaissance de « tous les types d'investissements alternatifs, émergents et autres ». Les exemples d'investissements énumérés devraient être élargis pour faire spécifiquement référence aux cryptoactifs et aux produits liés à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

² Voir [NI 31-103CP](#) à la page 205 – “KYP requirements for Registered Individuals”.

En outre, l'intérêt croissant et les risques causés par l'investissement dans les cryptoactifs et « l'écoblanchiment » associé à l'investissement ESG justifient l'ajout d'exigences de connaissances spécifiques de ces deux sujets.

3. La finance comportementale

Nous recommandons d'ajouter des exigences de connaissances et de compétences concernant les principes de la finance comportementale. En se familiarisant avec ces principes les RI pourraient mieux comprendre le comportement des clients et l'anticiper en réponse aux conseils donnés et aux événements du marché et aux modifications de leur portefeuille.

Les compétences requises seraient plus ou moins alignées sur celles indiquées dans le volet de sous-compétence « Finance comportementale » du profil de compétences proposé pour les gestionnaires de portefeuille adjoints et gestionnaire de portefeuille.³

Le profil de compétences des gestionnaires de portefeuille adjoint et gestionnaires de portefeuille

4. Alignement sur les réformes axées sur le client

Nous reconnaissons que le profil proposé des compétences des gestionnaires de portefeuille adjoints et gestionnaires de portefeuille comprend des aspects liés aux RAC qui manquent dans le profil des RI. Cela dit, nous constatons que de plus amples détails pourraient être fournis à cet égard, notamment en ce qui concerne les connaissances KYC.

Par exemple, si le profil évoque « l'établissement de la tolérance au risque et de la capacité de risque » dans le cadre de l'élaboration de la déclaration de politique d'investissement pour un client, il n'y a aucune référence aux compétences spécifiques nécessaires à cet égard. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus dans le contexte du profil de compétences du RI, cela inclurait la capacité d'utiliser les informations KYC pour faire une évaluation de la tolérance au risque et de la capacité de risque du client.

1. Crypto et ESG

Contrairement au profil du RI, le profil des gestionnaires de portefeuille adjoints et gestionnaires de portefeuille fait spécifiquement mention des « cryptomonnaies » comme l'une des tendances énumérées dans la sous-compétence Investissements alternatifs. À cet égard, nous recommandons d'ajouter une exigence de connaissance des différents produits liés aux cryptoactifs et de la manière dont ils pourraient être réglementés en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou autres.

Nous notons également que le profil fait mention des considérations ESG et des autres valeurs personnelles détenues par le client, dans le contexte de l'élaboration de l'énoncé de politique de placement.

³ [Reference Document for APM/PM Competency Profile](#), à la page 17

Comme les commentaires que nous avons émis ci-dessus concernant le profil du RI, nous recommandons que la référence à l'ESG soit améliorée en ajoutant la nécessité de comprendre ses différents aspects ainsi que le concept de « l'écoblanchiment » lié à l'investissement ESG.

Nous vous remercions d'avoir pris en considération nos commentaires sur cette question importante. Nous accueillerons avec plaisir toute nouvelle occasion de faire progresser nos efforts pour améliorer les choses pour les investisseurs. Nous avons l'intention de publier notre présentation sur le site Web de FAIR Canada et n'avons aucune objection à ce que l'OCRCVM en fasse de même. Nous serions heureux de discuter de notre présentation avec vous. Veuillez contacter Jean-Paul Bureaud, directeur général, à jp.buread@faircanada.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués,



Jean-Paul Bureaud
Président, chef de la direction et directeur général
FAIR Canada | Fondation canadienne pour la promotion des droits des investisseurs particuliers